



La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg soutiennent la transition numérique des entreprises du territoire.

Pour cela elle lance le nouveau dispositif « beecome » incluant une aide financière pouvant aller jusqu'à 1500 euros



Pour quel type de projet ?

Le dispositif intervient sur les 5 volets suivants :

- Développer de nouveaux services en ligne
- Booster ses ventes physiques
- Améliorer la gestion et la protection de son entreprise au quotidien
- Travailler à distance
- Exploiter les nouveaux outils de communication

- Un diagnostic de leur utilisation du numérique
- Des recommandations sur leurs besoins
- Un accompagnement par leur référent durant 1 an
- La mise en relation avec la filière numérique locale
- Une aide financière à hauteur de 50% (plafonné à 1500€)



Comment ça fonctionne ?



Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier du dispositif Beecome, les entreprises devront répondre aux conditions suivantes :

- Entreprise de moins de 50 salariés
- Siège social et établissement bénéficiaire dans l'Eurométropole de Strasbourg
- Tout secteur d'activités

Pour candidater, les entreprises intéressées déposent leur candidature sur :

<https://demarches.strasbourg.eu/entreprises/>
(mention « accompagnement numérique »)

Pour en savoir plus : strasbourg.eu/beecome

GO !

Comment procéder ?

En partenariat avec:

